

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 25 JUIN 2018**

**Objet**

**Fixation des Tarifs  
pour les spectacles  
de la saison  
culturelle 2018-2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 Juin 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,  
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme BONNAL,  
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET,  
Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT,  
Mme FEURTET, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme COLLIN à Mme LARUE – Mme MILLORIT à M. PUYOBRAU  
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN - M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX  
M. LERAUT à M. BOURIGAULT – M. VERBOIS à M. CALT**

**Absents :**

**M. BELLOC  
Mme CAGNIN**

**Mme LOUKOMBO SENG a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac développe une politique culturelle où la programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, cirque, etc.) a pour objectif d'être accessible au plus grand nombre. Plusieurs

partenariats sont également mis en place de manière à garantir la diversité des propositions.

L'émission de billets de spectacles, ainsi que leur commercialisation obéit à des règles juridiques, fiscales, contractuelles bien particulières. C'est principalement le Code Général des Impôts qui fixe les règles applicables à la billetterie des spectacles. Il pose le principe suivant : tout spectateur qui se présente dans un établissement de spectacle comportant un prix d'entrée, doit être porteur d'un billet, délivré avant l'entrée dans cet établissement.

Le billet est obligatoire lorsque le spectacle est payant. De plus, pour les invitations distribuées pour un spectacle payant, un billet devra être délivré au spectateur invité et la mention de gratuité devra apparaître sur le billet. Chaque partie du billet ainsi que la souche doivent comporter les mêmes mentions obligatoires.

Ainsi, chaque année, une billetterie manuelle (carnet à souche) est arrêtée pour la saison de spectacles.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver les tarifs proposés pour la saison 2018-2019.

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Culture réunie en date du 15 juin 2018 ;

Considérant que, la fixation des **tarifs de la saison 2018-2019** nécessite que le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants :

1°)

Tarif Plein	Tarif Plein Floirac	Tarif Réduit :	En Abonnement :	Invitations
		<b>Demandeurs d'emploi, professionnels du spectacle, bénéficiaires des minima sociaux, groupe d'au moins 10 spectateurs, adultes à partir de 65 ans, étudiants, moins de 18 ans</b>	<b>3 spectacles minimum</b>	
Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Exonéré
14 € (jaune)	8 € (vert)	6 € (violet)	6 € (violet)	(gris)

2°) **Tarif pour le spectacle intercommunal**, programmé par les villes de Bègles, Floirac.

**Tarif pour le spectacle :**

**- « Vol d'Usage » – du 19, 25 et 26 mai 2019**

Tarif Plein	Tarif Réduit :	Tarif Jeune :	Invitations
	<b>Résidents de Floirac, Demandeurs d'emploi, professionnels du spectacle, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants</b>	<b>Moins de 18 ans</b>	
Tarif	Tarif	Tarif	Exonéré
14€ (bleu)	10€ (blanc)	5€ (rouge)	(couleur gris)

Une billetterie spécifique sera réalisée pour le spectacle « Vol d'Usage » ; comportant les mentions : date de la représentation, lieu de la représentation, titre du spectacle, coût de la place.

**3°) Tarif pour le concert organisé en partenariat entre la Ville de Floirac et l'IDDAC dans le cadre des P'tites Scènes.**

**Tarif pour le concert J- Silk**

Tarif unique	Invitations
Tarif	Exonéré (couleur gris)
6€ (violet)	

**4°) Tarifs pour les spectacles Jeune Public :** « Culotte et Crotte de nez » Cie du Dragor ; « Au pied des Pins Têtus » Cie du Chat Perplexe ; « Les passagers » Cie Pic la Poule, « Et nos âmes ont dansé » Collectif Aléas.

Tarif unique	Invitations
Tarif	Exonéré (couleur gris)
6€ (violet)	

**4°) Tarif pour le spectacle « RDV au Paradis » ;** commande du Festival International de Arts de Bordeaux Métropole réalisé en partenariat avec la Ville de Floirac

Tarif unique	Invitations
Tarif	Exonéré (couleur gris)
5€ (violet)	

Sur demande du Comptable du Trésor Public, une billetterie exonérée est comptabilisée pour chaque spectacle.

Le Conseil Municipal, après délibéré ;

**APPROUVE** les tarifs de la saison 2018-2019.

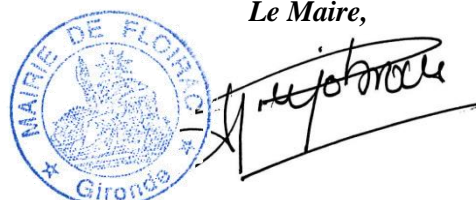
**DIT** que les fonds seront encaissés par la régie des Recettes Fêtes et Spectacles et inscrits en recettes au chapitre 70, article 7062.

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 26 juin 2018**

**Le Maire,**



Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : <b>31</b>
Pour : 31
Contre :
Abstention :